



Mairie de Cannes

PORT DE CANNES

Groupe

 CCI NICE CÔTE D'AZUR

**Engagements pour une croisière durable
en baie de Cannes**

PREAMBULE

Dans le cadre de leur politique environnementale, la Mairie et le Vieux Port de Cannes s'engagent pour préserver l'avenir de la baie de Cannes et son écosystème exceptionnel.

La rade de Cannes accueille chaque année de nombreux paquebots de croisière qui participent à l'essor économique de la ville, de son bassin de vie et plus largement de toute la Côte d'Azur. Pour préserver la destination, protéger l'environnement et valoriser la baie de Cannes, la mairie et le Vieux Port innovent et inscrivent les opérateurs de croisières dans un cercle écologique vertueux grâce à la mise en œuvre de mesures environnementales fortes.

Par la signature de la présente convention, les compagnies de croisière s'engagent auprès de la Mairie de Cannes et du Vieux Port de Cannes pour des escales très respectueuses de l'environnement, au-delà des réglementations nationale et internationale.

LES QUATRE ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DES COMPAGNIES DE CROISIERES A CANNES

1- REDUCTION DES EMISSIONS POLLUANTES DANS L'AIR

Les navires de croisière en baie de Cannes s'engagent à :

- ❖ **A utiliser un carburant à 0.1% de soufre** dès l'entrée de la zone de pilotage obligatoire et pendant toute la durée de l'escale au mouillage ; en alternative, à utiliser un scrubber ou tout autre système équivalent ; précédemment, les navires avaient obligation d'utiliser le carburant à 0,1% de soufre lorsqu'ils étaient au mouillage, moteurs de propulsion à l'arrêt ;
- ❖ **A respecter une stricte interdiction d'incinération des déchets à bord** dès l'entrée de la zone de pilotage obligatoire, et ce pendant toute la durée de l'escale ;
- ❖ **A mettre en place un service de tendering respectueux de l'environnement**, avec l'utilisation systématique de carburant à 0,1% de soufre.

2- REDUCTION DE LA POLLUTION EN MER

Les navires de croisière en baie de Cannes s'engagent à émettre :

- ❖ **Zéro rejet d'eaux usées traitées** ou non en zone de pilotage et de mouillage ;
- ❖ **Zéro rejet d'eaux issues du système de lavage des fumées** (ou scrubbers) en boucle ouverte, le cas échéant.

3- PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

Les navires de croisière en baie de Cannes s'engagent à :

- ❖ **Contourner les herbiers de posidonies** lors des manœuvres et ancrage ;
- ❖ **Respecter la zone de pilotage obligatoire et de mouillage** selon les directives du Pilote.

4- MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE GLOBALISEE

Les navires de croisière en baie de Cannes s'engagent à :

- ❖ **Favoriser les démarches en faveur de l'environnement** auprès des agents réceptifs et des autocaristes :
 - **Privilégier pour les excursions les bus propres** de type « Euro6 » et si existant des bus électriques, au gaz ou hybrides ;
 - **Limiter les rejets d'émissions polluantes à terre** en demandant aux opérateurs de ne mettre en route les moteurs qu'à la montée des passagers dans le bus.

AFIN DE VALORISER LE COMPORTEMENT ECO-RESPONSABLE DES OPERATEURS MARITIMES SIGNATAIRES, UN BONUS FINANCIER DE 0,20 CENTIMES D'EUROS PAR PASSAGER SERA ACCORDE PAR LE GESTIONNAIRE DU PORT SUR LE MONTANT DE LA REDEVANCE DU NAVIRE.

BONUS ET CONTROLE

Cette charte environnementale renforce le Green Award, dont elle est complémentaire, mené par le FRCC (French Riviera Cruise Club) depuis 2007. Elle sera revue et actualisée chaque année.

Elle est appliquée de façon à la fois incitative et rigoureuse par :

- **La mise en place d'un bonus financier pour les compagnies vertueuses**

Un bonus de 0,20 € par pax/par escale sera appliquée aux compagnies signataires de la présente charte.

Le bonus sera reversé chaque année à la fin de la dernière escale du navire à Cannes.

- **Le contrôle strict du respect des engagements**

Des visites de surveillance aléatoires seront effectuées au minimum une fois par navire au cours de l'année.

Le navire s'engage à faciliter l'accès aux documents pouvant attester des engagements pris (Ex : registre passerelle, contrôles des tenders, etc.).

Le contrôle sera effectué indifféremment par l'autorité portuaire, le port de Cannes et/ou le pilote.

La compagnie de Croisière

Le Maire,

Le Président de la CCI,

David LISNARD

Jean-Pierre SAVARINO